



Les délégués titulaires présents : Mme Maryse PELLETIER, M Michel BORREL

Les délégués suppléants présents: Mme Isabelle JOSSET (Tournan-en-Brie)

COMPTE-RENDU

- Désignation d'un secrétaire de séance : Michel BORREL
- Approbation du compte-rendu du dernier comité : **approuvé à l'unanimité**

1) AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Après avoir voté la reprise des résultats de l'exercice 2016, il est proposé d'affecter ceux-ci de la manière suivante :

- affectation en excédent antérieur reporté de fonctionnement – F°/R/compte 002 : **482,86 €**
- affectation en solde d'exécution d'investissement reporté – I°/R/compte 001 : **16 384,60 €**

-> **Le comité syndical adopte à l'unanimité l'affectation des résultats 2016 comme proposé ci-dessus.**

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ; Vu le vote précédant prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, Il est proposé le budget primitif suivant détaillé par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

011	Charges à caractère général	29 580 €
012	Charges de personnel	353 513,86 €
042	Opérations d'ordre entre section	3 684 €
65	Autres charges gestion courante	3 505 €
	TOTAL :	390 282,86 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

70	Produits des services	107 400 €
74	Dotations et participations	282 400 €

002	RESULTAT REPORTE	482,86 €
	TOTAL :	390 282,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

21	Immobilisations corporelles	20 068,51 €
----	-----------------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

001	RESULTAT REPORTE	16 384,60 €
040	Opérations d'ordre entre section	3 683,91 €
	TOTAL :	20 068,51 €

-> **Le comité syndical adopte à l'unanimité et dans son ensemble le budget primitif 2017 du Syndicat qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	390 282,86 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	20 068,51 €
BUDGET TOTAL	410 351,37 €

3) NOUVEAUX TAUX DES PARTICIPATIONS SYNDICALES

Suite au débat d'orientation budgétaire, il est proposé les nouveaux taux de participation suivants :

PARTICIPATION pour les INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE & PERISCOLAIRE

1669€/heure/an

(+3,2% arrondi à l'euro le plus proche | N-1 : 1617€/heure/an)

PARTICIPATIONS pour les PRATIQUES MUSICALES

PARCOURS INITIATION :

482€/élève/an

(+3,2% arrondi à l'euro le plus proche | N-1 : 467€/élève/an)

PARCOURS MUSICAL 1er cycle

567€/élève/an

(+3,2% arrondi à l'euro le plus proche | N-1 : 549€/élève/an)

PARCOURS MUSICAL 2ème cycle

853€/élève/an

(+3,2% arrondi à l'euro le plus proche | N-1 : 827€/élève/an)

PARCOURS MUSICAL 3ème cycle

1132€/élève/an

(+3,2% arrondi à l'euro le plus proche | N-1 : 1097€/élève/an)

PRATIQUE COLLECTIVE

111€/élève/an

(+3,2% arrondi à l'euro le plus proche | N-1 : 108€/élève/an)

-> Le comité syndical adopte à l'unanimité les nouveaux taux de participations des communes à compter du 1er avril 2017 .

4) NOUVEAUX TARIFS USAGERS

Il est proposé une augmentation de 1,5% arrondi à l'euro le plus proche pour les tarifs des cours individuels.

DETAILS DES NOUVEAUX TARIFS

	SYNDICAT	HORS-SYNDICAT
Cours d'instrument seul de 30 min. (de 14 ans à 25 ans)	288€ (N-1:284€)	726€ (N-1:715€)
Cours d'instrument seul de 30 min. (+ de 25 ans)	293€ (N-1:289€)	739€ (N-1:728€)
Cours d'instrument seul de 45 min. (de 14 ans à 25 ans)	358€ (N-1:353€)	***
Cours d'instrument seul de 45 min. (+ de 25 ans)	365€ (N-1:360€)	***
Cours d'instrument seul d'1 heure selon conditions	444€ (N-1:437€)	***

-> Le comité syndical adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs des activités du Conservatoire Couperin à compter du 1er septembre 2017

5) AUTORISATION POUR LA CREATION OU LA MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Suite au transfert de la gestion des comptes du Syndicat au Trésor Public de Melun, il est proposé de modifier les arrêtés concernant la régie de recettes afin d'actualiser le fonctionnement de celle-ci.

-> Le comité syndical autorise à l'unanimité la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires concernant la régie de recettes du Conservatoire Couperin.